ABC INFORMATIQUE
Société par actions simplifiée
au capital de 45 734,70 euros
Siège social : 530, Rue de Mathias
26320 ST MARCEL LES VALENCE
344 195 722 RCS ROMANS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 11 AVRIL 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2024

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 octobre 2024 s'élevant à 1 852 716,18 euros de la manière suivante :

Origine :

Bénéfice de l'exercice	1 852 716,18 euros

Affectation :

A titre de dividende global à l'Associée Unique	1 200 000,00 euros
Autres réserves	652 716,18 euros

Le dividende unitaire s'élève à 400,00 euros.

La mise en paiement sera effectuée au siège social, à compter du 11 avril 2025.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2024 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 1 200 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'Associée Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 octobre 2021 :
1 000 000,00 euros, soit 333,33 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 1 000 000,00 euros

Exercice clos le 31 octobre 2022 :
1 000 000,00 euros, soit 333,33 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 1 000 000,00 euros

Exercice clos le 31 octobre 2023 :
1 000 000,00 euros, soit 333,33 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 1 000 000,00 euros

Certifié conforme
La Présidente

Nicolas BERTOLAMI

Certified by yousign

Bilan Actif

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 31/10/2024	Net Au 31/10/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	8 431	8 257	174	527
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	22 543	5 036	17 507	19 762
Constructions	52 774	2 556	50 218	934
Installations tech., matériels et outillages industriels	8 524	7 133	1 391	2 087
Autres immobilisations corporelles	266 142	176 711	89 431	46 260
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	100		100	100
Prêts				
Autres immobilisations financières	34 675		34 675	34 675
TOTAL (I)	**393 188**	**199 693**	**193 496**	**104 344**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	4 713		4 713	
Avances et acomptes versés sur commandes	5 533		5 533	
Créances				
Clients et comptes rattachés	758 282	27 325	730 957	826 279
Autres	12 513		12 513	16 370
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres	3 262 241		3 262 241	2 003 288
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	1 418 574		1 418 574	1 690 101
Charges constatées d'avance	66 674		66 674	77 174
TOTAL (II)	**5 528 529**	**27 325**	**5 501 204**	**4 613 212**
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	**5 921 718**	**227 018**	**5 694 700**	**4 717 556**

Certifié conforme
La Gérance

Nicolas BERTOLAMI

Certified by yousign

Bilan Passif

		Net Au 31/10/2024	Net Au 31/10/2023
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel dont versé :	45 735	45 735	45 735
Prime d'émission, de fusion, d'apport			
Ecart de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Réserves :			
- Réserve légale		4 573	4 573
- Réserves statutaires ou contractuelles		319 543	319 543
- Réserves réglementées			
- Autres réserves		1 332 794	631 385
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		1 852 716	1 701 409
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)		**3 555 362**	**2 702 646**
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Autres			
TOTAL (I BIS)			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques			98 966
Provisions pour charges			
TOTAL (II)			**98 966**
EMPRUNTS ET DETTES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses		497 328	242 776
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		49 820	73 585
Dettes fiscales et sociales		654 066	663 021
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		12 569	21 776
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance		925 555	914 787
TOTAL (III)		**2 139 338**	**1 915 945**
Ecarts de conversion passif (IV)			
TOTAL GENERAL (I à IV)		**5 694 700**	**4 717 556**

Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/11/2023 au 31/10/2024			Du 01/11/2022 Au 31/10/2023
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	136 055		136 055	72 540
Production vendue de biens				
Production vendue de services	4 714 503	229 364	4 943 867	4 683 804
Chiffre d'affaires Net	**4 850 558**	**229 364**	**5 079 922**	**4 756 344**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amort., dépréciations, provisions, transferts de charges			104 865	7 394
Autres produits			13	7
TOTAL (I)			**5 184 799**	**4 763 745**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			107 460	53 454
Variation de stocks (marchandises)			-4 713	
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)				
Autres achats et charges externes *			775 124	629 686
Impôts, taxes et versements assimilés			51 770	42 208
Salaires et traitements			1 433 525	1 352 958
Charges sociales			561 916	518 173
Dotations aux amortissements sur immobilisations			25 812	34 724
Dotations aux dépréciations des immobilisations				
Dotations aux dépréciations des actifs circulants			4 593	5 411
Dotations aux provisions pour risques et charges				22 355
Autres charges			16 328	11 467
TOTAL (II)			**2 971 816**	**2 670 434**
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			**2 212 983**	**2 093 311**
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participation (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			118 682	38 318
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL (V)			**118 682**	**38 318**
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
TOTAL (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V - VI)			**118 682**	**38 318**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			**2 331 665**	**2 131 629**

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/11/2023 Au 31/10/2024	Du 01/11/2022 Au 31/10/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	18 379	77 500
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
TOTAL (VII)	**18 379**	**77 500**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		66 353
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL (VIII)		**66 353**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	**18 379**	**11 147**
Participations des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	497 328	441 367
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	**5 321 861**	**4 879 563**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	**3 469 144**	**3 178 155**
BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)	**1 852 716**	**1 701 409**

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/10/2024 dont le total du bilan avant répartition est de 5 694 700 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 1 852 716 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2023 au 31/10/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

Néant.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Toutefois, l'entreprise a retenu la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables.

- Agencements et aménagements des constructions 10 ans
- Matériel et outillage 3 à 5 ans,
- Matériel de transport 4 à 5 ans,
- Mobilier de bureau 3 à 5 ans,
- Autres 4 à 10 ans.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements de départ à la retraite

Les engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont mentionnés en engagements financiers donnés, à l'exclusion d'une constatation par voie comptable.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue selon la recommandation ANC 2021 sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques à la société (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 3.43 %.

Les montants éventuellement couverts par une assurance spécifique sont mentionnés en engagements reçus.

Informations requises par l'article L820-3 du code de commerce

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 4 461 € hors taxe.

Situation fiscale

La société a opté depuis le 01/11/2021 pour le régime d'intégration fiscale constitué dans les conditions prévues à l'article 223A du CGI.

A la clôture de l'exercice, le périmètre du groupe fiscal inclut :
- SARL NBC (société mère)
- SAS ABC INFORMATIQUE (filiale)

Les règles de répartition de la charge d'impôt du groupe entre les différentes sociétés sont fixées conventionnellement. Les principes retenus sont les suivants :
- Pour toutes les sociétés du groupe : constatation d'une charge d'impôt ou d'une économie d'impôt équivalente à celle qu'elles supporteraient en l'absence d'intégration fiscale,
- Chez la mère : inscription en charge ou en produit de l'incidence des retraitements liés au régime.

Au titre de l'exercice clos, le montant de l'IS groupe s'élève à 603 434 €.

BBM & ASSOCIÉS

Vous accompagner durablement.

Conseil | Expertise | Audit

SAS ABC INFORMATIQUE

530, Rue de Mathias
26320 SAINT MARCEL LES VALENCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2024

BBM & ASSOCIÉS

Vous accompagner durablement.

Conseil | Expertise | Audit

SAS ABC INFORMATIQUE

530, Rue de Mathias
26320 SAINT MARCEL LES VALENCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 octobre 2024

A l'associée unique de la société ABC INFORMATIQUE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associée unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABC INFORMATIQUE relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er novembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude

significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Seyssinet-Pariset, le 26 mars 2025

BBM & Associés

Signé par Franck Serratrice
Le 26/03/25
ID: tx_Y0BLx8Jola0z

Franck SERRATRICE
Commissaire aux Comptes

Bilan Actif

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 31/10/2024	Net Au 31/10/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	8 431	8 257	174	527
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	22 543	5 036	17 507	19 762
Constructions	52 774	2 556	50 218	934
Installations tech., matériels et outillages industriels	8 524	7 133	1 391	2 087
Autres immobilisations corporelles	266 142	176 711	89 431	46 260
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	100		100	100
Prêts				
Autres immobilisations financières	34 675		34 675	34 675
TOTAL (I)	**393 188**	**199 693**	**193 496**	**104 344**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	4 713		4 713	
Avances et acomptes versés sur commandes	5 533		5 533	
Créances				
Clients et comptes rattachés	758 282	27 325	730 957	826 279
Autres	12 513		12 513	16 370
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres	3 262 241		3 262 241	2 003 288
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	1 418 574		1 418 574	1 690 101
Charges constatées d'avance	66 674		66 674	77 174
TOTAL (II)	**5 528 529**	**27 325**	**5 501 204**	**4 613 212**
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	**5 921 718**	**227 018**	**5 694 700**	**4 717 556**

Bilan Passif

		Net Au 31/10/2024	Net Au 31/10/2023
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel dont versé :	45 735	45 735	45 735
Prime d'émission, de fusion, d'apport			
Ecart de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Réserves :			
- Réserve légale		4 573	4 573
- Réserves statutaires ou contractuelles		319 543	319 543
- Réserves réglementées			
- Autres réserves		1 332 794	631 385
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		1 852 716	1 701 409
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	TOTAL (I)	**3 555 362**	**2 702 646**
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Autres			
	TOTAL (I BIS)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques			98 966
Provisions pour charges			
	TOTAL (II)		**98 966**
EMPRUNTS ET DETTES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses		497 328	242 776
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		49 820	73 585
Dettes fiscales et sociales		654 066	663 021
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		12 569	21 776
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance		925 555	914 787
	TOTAL (III)	**2 139 338**	**1 915 945**
Ecarts de conversion passif (IV)			
	TOTAL GENERAL (I à IV)	**5 694 700**	**4 717 556**

Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/11/2023 au 31/10/2024			Du 01/11/2022 Au 31/10/2023
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	136 055		136 055	72 540
Production vendue de biens				
Production vendue de services	4 714 503	229 364	4 943 867	4 683 804
Chiffre d'affaires Net	**4 850 558**	**229 364**	**5 079 922**	**4 756 344**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amort., dépréciations, provisions, transferts de charges			104 865	7 394
Autres produits			13	7
TOTAL (I)			**5 184 799**	**4 763 745**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			107 460	53 454
Variation de stocks (marchandises)			-4 713	
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)				
Autres achats et charges externes *			775 124	629 686
Impôts, taxes et versements assimilés			51 770	42 208
Salaires et traitements			1 433 525	1 352 958
Charges sociales			561 916	518 173
Dotations aux amortissements sur immobilisations			25 812	34 724
Dotations aux dépréciations des immobilisations				
Dotations aux dépréciations des actifs circulants			4 593	5 411
Dotations aux provisions pour risques et charges				22 355
Autres charges			16 328	11 467
TOTAL (II)			**2 971 816**	**2 670 434**
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			**2 212 983**	**2 093 311**
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participation (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			118 682	38 318
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL (V)			**118 682**	**38 318**
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
TOTAL (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V - VI)			**118 682**	**38 318**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			**2 331 665**	**2 131 629**

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/11/2023 Au 31/10/2024	Du 01/11/2022 Au 31/10/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	18 379	77 500
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
TOTAL (VII)	**18 379**	**77 500**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		66 353
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL (VIII)		**66 353**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	**18 379**	**11 147**
Participations des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	497 328	441 367
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	**5 321 861**	**4 879 563**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	**3 469 144**	**3 178 155**
BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)	**1 852 716**	**1 701 409**

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/10/2024 dont le total du bilan avant répartition est de 5 694 700 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 1 852 716 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2023 au 31/10/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

Néant.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Toutefois, l'entreprise a retenu la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables.

- Agencements et aménagements des constructions 10 ans
- Matériel et outillage 3 à 5 ans,
- Matériel de transport 4 à 5 ans,
- Mobilier de bureau 3 à 5 ans,
- Autres 4 à 10 ans.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements de départ à la retraite

Les engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont mentionnés en engagements financiers donnés, à l'exclusion d'une constatation par voie comptable.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue selon la recommandation ANC 2021 sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques à la société (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 4,2 %.

Les montants éventuellement couverts par une assurance spécifique sont mentionnés en engagements reçus.

Informations requises par l'article L820-3 du code de commerce

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 4 461 € hors taxe.

Situation fiscale

La société a opté depuis le 01/11/2021 pour le régime d'intégration fiscale constitué dans les conditions prévues à l'article 223A du CGI.

A la clôture de l'exercice, le périmètre du groupe fiscal inclut :
- SARL NBC (société mère)
- SAS ABC INFORMATIQUE (filiale)

Les règles de répartition de la charge d'impôt du groupe entre les différentes sociétés sont fixées conventionnellement. Les principes retenus sont les suivants :
- Pour toutes les sociétés du groupe : constatation d'une charge d'impôt ou d'une économie d'impôt équivalente à celle qu'elles supporteraient en l'absence d'intégration fiscale,
- Chez la mère : inscription en charge ou en produit de l'incidence des retraitements liés au régime.

Au titre de l'exercice clos, le montant de l'IS groupe s'élève à 603 434 €.